

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté de Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 20 juin 2018, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5

Sont absents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1
Monsieur André Gagnon, conseiller siège no 2
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La secrétaire-trésorier adjointe, Madame Chimène Ngomanda, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Monsieur Jean-Marc Dumont.

Lecture de l'ordre du jour, adoption

Résolution 138-18

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Monsieur Martin Carrier.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Décision sur la demande de dérogation mineure DPDRL180007

Résolution 139-18

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase accepte la demande de dérogation mineure DPDRL180007 faite par M. Gilles Gendron qui consiste à annexer un garage, pourvu que les matériaux utilisés respectent les normes en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Rapport du maire sur la situation financière

Résolution 140-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damas, accepte le discours de Monsieur le Maire Jean-Marc Dumond faisant états de la situation financière de la Municipalité durant les deux dernières années 2016- 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Décisions relatives au nouveau Centre communautaire

Résolution 141-18

Attendu que Monsieur Martin Carrier s'occupe d'appeler proculture Rimouski pour les plantes des cèdres qui vont être plantés dans la ligne.

Attendu que les conseillers et Monsieur le Maire de faire appel à deux entreprises de ventilations de la région pour faire une soumission pour le système de ventilation de la salle communautaire de Saint-Damase.

Attendu que les conseillers et Monsieur le Maire de faire appel à deux entreprises de la région pour faire un estimé pour faire cirer le plancher des deux salles de la salle communautaire de Saint-Damase.

Attendu que les conseillers et Monsieur le Maire de faire appel à Monsieur Adam Belanger pour la clôture des poteaux pour les enfants à la salle communautaire de Saint-Damase.

Attendu que les conseillers et Monsieur le Maire que Chimène Ngomanda appel la pharmacie de Sayabec pour les prix d'un Épipen pour adulte pour le terrain de jeux.

En conséquence, il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, que la Municipalité de Saint-Damase donne un avis favorable pour les points énuméré pour la salle communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Levée de la séance
Résolution 142-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, de clore la séance à 21h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire